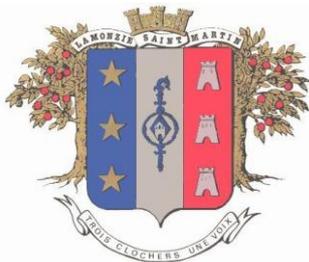


**MAIRIE
de
LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 Avril 2019**

Le neuf avril deux mille dix neuf à 21 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Etaient présents :

Jean-Jacques BORSATO - Jean-Claude DEGAUGUE – Carine CELERIER - Jean-Pierre FRAY - Catherine LAROCHE- Jean-Pierre MAUVAIS – Marie-José PILON – Yannick SOUVETRE- Natacha MURAT-GEVRIN - Bernard LESTANG – Patricia GREGORI - Isabelle HIERNARD - Nadine RENAUD - Xavier FAURE – Françoise PAUTY- Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

Pouvoirs :

Benoît LASSERRE LARGE à Jean-Pierre FRAY

Kathia VALETTE à Catherine LAROCHE

Excusé :

Jacques RODRIGUEZ

Secrétaire de séance: Jean-Jacques BORSATO

Convocation envoyée le : 06/04/2019

Date d'affichage de l'ordre du jour : 06/04/2019

ORDRE DU JOUR

<u>PROCES VERBAL</u>
Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2019
<u>ORDRE DU JOUR :</u>
Finances
1. Approbation du Compte de Gestion 2018 (Budget principal et budget annexe assainissement)
2. Budget principal : approbation du compte administratif 2018
3. Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2018
4. Affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2018
5. Affectation du résultat du budget annexe assainissement de l'exercice 2018
6. Budget Principal 2019 : examen et vote du budget primitif
7. Budget annexe Assainissement 2019 : examen et vote du budget primitif
Citoyenneté
8. Présentation du garde voirie

Le Maire informe que des points sont rajoutés à l'ordre du jour :

Délibération n°13-2019 : DOMAINE ET PATRIMOINE 3.3 : Signature Bail Commercial pour l'ouverture d'un point Relai Mousquetaire avec la Société EURL BELHAOUARI Séverine.

Délibération n°14-2019 : DOMAINE ET PATRIMOINE 3.3 : Signature d'un bail professionnel : Kinésithérapeute

Délibération n°15-2019 : DOMAINE ET PATRIMOINE 3.3 : Signature d'un bail commercial local Coiff Toutou

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 février 2019 adopté à la majorité

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Jacques BORSATO

FINANCES

Rapporteur Monsieur le Maire

Conformément à la réglementation applicable en matière de comptabilité publique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion du Trésorier Municipal qui présente des résultats concordants avec ceux du Compte Administratif ;

Le Conseil Municipal est invité à procéder, dans un premier temps, à l'examen et au vote du compte de gestion du budget général de la commune et du budget annexe (assainissement).

1. Approbation du Compte de Gestion 2018 (Budget principal et budget annexe assainissement)

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'exercice du budget 2018,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur Municipal.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

<p>APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe assainissement, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour les mêmes exercices.</p>
--

<p>DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</p>
--

2. Budget principal : approbation du compte administratif 2018

Rapporteur : M. le Maire

Le compte administratif a pour objet de retracer l'exécution des différentes décisions budgétaires adoptées au cours de l'exercice : budget primitif (voté en avril 2018 et décisions modificatives).

Il a pour vocation, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement :

- d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un déficit, soit un excédent,
- de dégager les taux de réalisation.

L'exercice 2018 était marqué par 3 grandes orientations politiques :

- **Maintenir l'aide apportée aux associations,**
- **Maintenir et développer le service à la population (travaux, salle omnisports, transformation d'une maison d'habitation en cabinet médical),**
- **Construire le Lamonzie de demain avec la mise en place d'une réserve foncière.**

Globalement, la situation financière de la collectivité se maintient à un bon niveau. La collectivité continue à dégager une capacité d'autofinancement positive, ce qui lui assure une marge de manœuvre pour assurer les investissements engagés et une provision pour autres travaux.

Toutefois, seule une évolution maîtrisée des charges comparativement aux produits permettra de maintenir à l'avenir cet avantage tout en anticipant le remboursement des prêts contractés à courts termes et à moyens termes.

En effet, le poids des charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges financières) reste élevé mais maîtrisé, alors que les marges de manœuvre fiscales sont limitées. Depuis 2 ans, un travail de fond sur les charges de personnel est effectué et a permis de limiter les heures des agents contractuels pour favoriser des postes de titulaires tout en maintenant une masse salariale cohérente pour le territoire. Par ailleurs, la mise en place du RIFSEP (ancien régime indemnitaire) oblige l'inscription maximum des régimes indemnitaires prévus.

Le solde net positif de trésorerie reste un élément fort de la gestion municipale.

Le compte administratif, relevant de l'ordonnateur, et le compte de gestion, produit par la Trésorerie, sont égaux en tous points au titre de l'exercice 2018.

Le budget reflète la volonté de la commune de maîtriser des charges dans un contexte difficile, avec un développement des investissements qui se poursuit.

L'affectation s'est faite dans un souci de prudence et de réalisme, veillant à conserver une marge de manœuvre en fonctionnement pour les 3 années à venir. L'année 2018 a été marquée par une priorité donnée aux projets structurants et à l'augmentation de l'auto financement au vu de la construction de la salle omnisports. 2019/2020 et 2021 verront ainsi de nouvelles charges de fonctionnement inscrites sur le budget définies à ce jour à hauteur de 50 000 €.

Pour une meilleure articulation des budgets investissements, la commune doit approfondir ses plans de financements, ses calendriers de réalisations.

Au 1^{er} janvier 2020, le budget annexe assainissement sera transféré de droit auprès de la Communauté D'Agglomération Bergeracoise.

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 dressé par le Maire.

Après présentation des comptes, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAUVAIS, conseiller municipal (Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote), est invité à approuver le compte administratif 2018 du budget principal conformément aux documents transmis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

CONSTATE l'exactitude des comptes identiques au compte de gestion du receveur municipal
--

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget principal
--

3. Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe assainissement dressé par le Maire.

Après présentation des comptes, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAUVAIS conseiller municipal (Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote), est invité à approuver le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement conformément aux documents transmis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

CONSTATE l'exactitude des comptes identiques au compte de gestion du receveur municipal

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement

4. Affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal est invité à approuver l'affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2018 ci après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	REALISATIONS 2018	REALISATIONS 2018
DEPENSES	1 080 997,93 €	2 297 550,11 €
RECETTES	1 347 092,17 €	2 760 254,66 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	266 094,24 €	462 704,55 €
EXCEDENT REPORTE N-1	543 720,64 €	225 229,41 €
DEFICIT DE CLOTURE		
EXCEDENT DE CLOTURE	809 814,88 €	237 475,14 €
RAR		
recettes		495 544,50 €
dépenses		402 432,82 €
total		93 111,68 €
EXCEDENT		<u>330 586,82 €</u>

<u>Affectation des résultats au budget 2018 :</u>			
Compte 1068 de la section d'investissement			
Compte 002 de la section de fonctionnement			809 814,88 €
Compte 001 de la section recette investissement			330 586,82 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du budget principal comme ci-dessus indiqué

5. Affectation du résultat du budget annexe assainissement 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal est invité à approuver l'affectation des résultats du budget annexe assainissement ci après :

AFFECTATION DES RÉSULTATS

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS	REALISATIONS
2018	2018

DEPENSES	61 179,92 €	98 998,95 €
RECETTES	77 126,59 €	32 960,93 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 946,67 €	-66 038,02 €

EXCEDENT REPORTE N-1	0,00	-38 767,61 €
-----------------------------	------	--------------

-88 858,96 €

DEFICIT DE CLOTURE		-104 805,63 €
EXCEDENT DE CLOTURE	15 946,67 €	

<u>Affectation des résultats au budget 2019</u>	
Compte 001 de la section d'investissement	-66 038,02 €
Compte 1068 de la section d'investissement	15 946,67 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe assainissement de l'exercice 2018 comme ci-dessus indiqué

6. Examen et vote du budget primitif 2019 – Budget Principal

Section de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 2 035 084,88 €. Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 1 306 311,14 € contre 1 160 048,67 € en 2018
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 728 773,74 €

1/ les recettes de fonctionnement

N° cpte	Libellé des comptes	B.P. 2018	Réalisé 2018	B.P. 2019	BP 2018 / BP 2019
002	RESULTAT FONCT. REPORTE	543 720,64	0,00	809 814,88	49%
013	ATTENUATIONS CHARGES	4 000,00	26 226,09	5 000,00	25,00%
6419	Remboursement sur rému du personnel	4 000,00	26 226,09	5 000,00	25,00%
70	PRODOTS GESTION COURANTE	62 500,00	87 767,45	71 300,00	14,08%
70311	Concessions cimetièr	500,00	3 602,50	1 000,00	100%
70323	redevance occupation du domaine public	0,00	323,00	300,00	#DIV/0!
7034	Péage, droit de pesage, mesurage	0,00	0,00		
7067	Redevances et droits d'entrée des services périsco	62 000,00	75 703,95	70 000,00	13%
70876	Redevance par GFP	0,00	8 138,00	8 000,00	#DIV/0!
73	IMPOTS ET TAXES	681 405,00	749 601,79	693 366,00	1,76%
73111	Taxe foncière et d'habitation	636 370,00	648 050,00	663 030,00	4%
7323	fngir	0,00	0,00		
73212	dotation de solidarité communautaire	16 340,00	15 752,00	1 642,00	
73221	Versement FNGIR	3 695,00	3 691,00	3 694,00	0%
73223	Fonds de péréquation	0,00	55 107,96	0,00	#DIV/0!
7381	Taxe afférente au droit de mutation	25 000,00	27 000,83	25 000,00	0%
74	DOTATIONS	386 000,00	437 226,34	395 104,00	2,36%
7411	Dotation forfaitaire (dgf)	230 000,00	246 612,00	230 000,00	0%
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	80 000,00	141 237,00	80 000,00	0%
74127	Dotation nationale de péréquation	35 000,00	0,00	35 000,00	0%
74718	Autres : PEDT	0,00		0,00	#DIV/0!
74741	Communes membres du GFP	12 000,00	12 384,34	12 000,00	0%
74751	gfp de rattachement : CLECT	4 000,00		4 000,00	0%
7478	Autres organismes	0,00		0,00	#DIV/0!
748314	Dotation unique spécifique (TP)	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
74833	Attribution Etat - Compensation TP	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
74834	Attribution Etat - Compensation TF	10 000,00	15 660,00	10 793,00	8%
74835	Attribution Etat - Compensation TH	15 000,00	21 333,00	23 311,00	55%
7484	dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	
75	AUTRES PRODOTS GESTION	30 000,00	34 387,68	45 500,00	51,67%

752	Revenus des immeubles	30 000,00	33 765,24	45 500,00	52%
758	Produits divers de gestion courante	0,00	622,44	0,00	#DIV/0!

RECETTES DE GESTION DES SERVICES		1 163 905,00	1 335 209,35	1 210 270,00	3,98%
---	--	---------------------	---------------------	---------------------	--------------

76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	2 006,00	0,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	9 876,82	0,00	- 100,00%

RECETTES D'ORDRE		2 000,00	11 882,82	0,00	- 100,00%
-------------------------	--	-----------------	------------------	-------------	--------------

N° cpte	Libellé des comptes	B.P. 2018	Réalisé 2018	B.P. 2019	BP 2018 / BP 2019
------------	---------------------	-----------	--------------	-----------	-------------------------

042	OPERAT. ORDRE TRANSFERT	3 000,00	0,00	15 000,00	
722	Travaux en régie	3 000,00	0,00	15 000,00	

RECETTES D'ORDRE		3 000,00	0,00	15 000,00	
-------------------------	--	-----------------	-------------	------------------	--

TOTAL RECETTES		1 712 625,64	1 347 092,17	2 035 084,88	19%
-----------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	-----

Le budget primitif 2019 a été élaboré dans un contexte contraint en matière des recettes.

En effet, les variations à la baisse sont supportées par tous les postes budgétaires des recettes :

- 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » : 71 300 € soit +14.08 %
- 73 « impôts et taxes » constate une hausse de 1.76 % selon la notification de l'état 693 366 € contre 636 370 € de taxe foncière et habitation en 2018 et contre 626 672 € en 2017)

Les recettes fiscales reposent exclusivement sur la variation des bases décidée par l'Etat.

- 74 « dotations, subventions et participations reçues » avec une réduction prévisionnelle globale dans l'attente des notifications de l'Etat (Dgf, DSR)

- 75 « autres produits de gestion courante » concentre les revenus des immeubles. Prévision d'une augmentation de 51% avec la projection de location de commerces et cabinets médicaux dès le printemps 2019.

2/ Les dépenses de fonctionnement

N° cpte	Libellé des comptes	BP 2018	Realisé 2018	B.P. 2019	BP 2018 / BP 2019
011	CHARGES GENERALES	345 877,00	299 456,79	372 362,12	7,66%
	achats (60)	191 500,00	166 664,93	206 912,12	-92%
	services extérieurs (61, 62 sauf 6216)	150 377,00	127 865,86	160 950,00	-62%
	impôts et taxe (63512)	4 000,00	4 926,00	4 500,00	400%
012	CHARGES DE PERSONNEL	555 400,00	525 589,99	644 906,53	16,12%
6216	personnel affecté par le GFP	0,00	842,52	1 600,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	42 970,00	42 720,00	42 970,00	0,00%
7391171	degrev	250,00	0,00	250,00	0%
73921	a. compensation CAB	42 720,00	42 720,00	42 720,00	0%
73928	Autres	0,00	0,00		#DIV/0!
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	315 096,47	188 511,82	196 795,00	-37,54%
6521	subventions	20 000,00	19 200,00	20 000,00	0,00%
6531	Participations aux organismes	99 911,55	109 532,65	114 795,00	0%
6533	Indemnité et charges élus	61 300,00	59 779,17	61 500,00	9%
6534	Déficit des budgets annexes	133 884,92			
DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		1 259 343,47	1 056 278,60	1 257 033,65	-0,18%
66	CHARGES FINANCIERES	29 090,12	24 591,33	48 277,49	65,96%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	128,00	500,00	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	0,00	500,00	
022	Dépenses imprévues	5 000,00			
DEPENSES REELLES		34 590,12	24 719,33	49 277,49	42,46%
023	VIREMENT INVESTISSEMENT	418 692,05	0,00	728 773,74	74,06%
023	Virement à l'investissement	418 692,05	0,00		74%
DEPENSES D'ORDRE		418 692,05	0,00	728 773,74	74,06%
TOTAL DEPENSES		1 712 625,64	1 080 997,93	2 035 084,88	18,83%

- 011 « charges à caractère général », en légère augmentation, la variation à la hausse de 7.66%, soit 23 485.12 € des charges à caractère général est conforme à l'objectif fixé par la commission des finances dans son hypothèse la plus stricte. (incluant eau, électricité, contrat orange, assurance, produits d'entretien, hausse alimentation)

- 012 « charges de personnel », une variation à la hausse de 16.12%, soit 89 506.53 euros, de la masse salariale poursuivant les objectifs fixés jusqu'en 2020 tout en tenant compte de l'évolution du point d'indice et du GVT (glissement vieillesse technicité), du recrutement de deux agents, remplacements d'agents en longue maladie, intégration du rifseep. Cette augmentation tient compte également des avancements d'échelon et de grade.

- 65 « subventions et participations » Baisse de 196 795 € soit 37.54 % expliquée par la fin d'un virement du budget principal vers le budget annexe.

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

N° cpte	Libellé des comptes	B.P. 2018	Réalisé 2018	B.P. 2019
FONDS PROPRES		698 921,46	254 239,89	1 141 248,88
001	Report excédent investissement	0,00	0,00	0,00
001	Report excédent investissement			330 586,82
021	Virement de la section de fonctionnement	418 692,05	0,00	728 773,74
021	Virement de la section de fonctionnement	418 692,05	0,00	728 773,74
024	Produits de cession	0,00		0,00
28131	Amortissement			
040	autres groupements	0,00	0,00	0,00
276358	autres groupements		0,00	0,00
041		0,00	0,00	96 339,63
21534-041	Réseaux d'électrification			96 339,63
10	Dotations, fonds divers et réserve	280 229,41	254 239,89	412 475,14
10222	FCTVA	30 000,00	0,00	150 000,00
10223	TLE	0,00	0,00	
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	29 010,48	25 000,00
001	excédent de fonctionnement capitalisés	225 229,41	225 229,41	237 475,14
SUBVENTIONS		44 241,00	93 965,77	530 424,80
1323	départements	29 000,00	16 724,77	318 845,00
1328	Autres	15 241,00	77 241,00	7 000,00
1341	detr			169 699,50
1385	fonds de concours cab			34 880,30
EMPRUNT		2 409 497,00	2 405 413,00	1 620,00
1641	Emprunt	2 406 497,00	2 405 413,00	0,00
1641	Emprunt pour maison médicale et commerce			0,00
165	Dépôts et cautionnement	3 000,00	0,00	1 620,00
autres immobilisations		7 000,00	6 636,00	7 000,00
276351	GFP DE rattachement	7 000,00	6 636,00	7 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISST 2018		3 159 659,46	2 760 254,66	1 776 633,31

L'évolution des masses budgétaires de cette section n'est pas significative d'une année à l'autre, compte tenu des opérations particulières qui peuvent affecter le volume des inscriptions (en recettes et en dépenses) :

- 10 – « dotations, fonds divers et réserves » intègre le FCTVA lié aux investissements de l'année passée. 412 475.14 € (retour sur salle omnisports, investissements 2017 perçues en 2018).

- 13 « subventions d'équipement » enregistre les subventions d'équipement à percevoir soit 530 424.80 € (réserve parlementaire, detr, fonds de concours)

- 16 « emprunts et dettes assimilées », dépôts de garantie. Cet article est en baisse cette année car il n'y a pas d'emprunts cette année. La somme 2019 correspond aux dépôts de garantie demandés en 2019 aux nouveaux locataires.

2/ Les dépenses d'investissement

N° cpte	Libellé des comptes	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
1	<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</u>	<u>228 229,41</u>	<u>0,00</u>	<u>15 000,00</u>
-001	solde d'exécution invest reporté	225 229,41	0,00	0,00
21318-040	Travaux en régie	3 000,00	0,00	15 000,00
16	<u>EMPRUNTS ET DETTES ASSI</u>	<u>69 833,39</u>	<u>66 832,27</u>	<u>847 293,27</u>
1641	Emprunts en euros	63 513,39	63 513,39	120 887,42
165	Dépôts et cautionnement reçus	3 000,00	0,00	1 620,00
168758	Autres groupements	3 320,00	3 318,88	0,00
16	remboursement prêt court terme			724 785,85
204	<u>SUBVENTIONS equip versés</u>			<u>171 149,11</u>
2041582	Bâtiments et installations nvelles dépenses 19			74 809,48
2041582	Bâtiments et installations réintégration année antérieure			96 339,63
21	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>346 191,90</u>	<u>250 107,14</u>	<u>226 055,47</u>
2116	cimetières	0,00	0,00	
21311	hôtel de ville	450,00	0,00	0,00
21312	bâtiments scolaires	16 634,00	15 563,32	3 000,00
21318	autres bâtiments publics	129 000,00	67 539,13	156 606,11
2138	autres constructions	88 937,30	63 299,50	29 269,36
2151	réseaux de voirie	0,00	0,00	
2158	autres matériels et outillage	31 155,98	26 103,10	21 680,00
21534	réseaux d'électrification	56 964,62	43 031,19	0,00
21568	autre matériel et outillage d'incendie	0,00	4 560,00	
2183	matériel de bureau et matériel informatique	4 400,00	2 880,00	2 000,00
2188	autres immobilisations corporelles	18 650,00	27 130,90	13 500,00
23	<u>IMMOBILISATIONS EN COURS</u>	<u>2 515 404,76</u>	<u>1 980 610,70</u>	<u>517 135,46</u>
2313	travaux sur Constructions - salle de sports	2 281 449,09	1 966 533,31	339 696,12
2315	travaux en cours sur voirie	51 266,00	14 077,39	0,00
2318	autres travaux	182 689,67	0,00	177 439,34
31	<u>TERRAINS OU CONSTRUCTIONS A AMENAGER</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>TOTAL DÉPENSES INVESTISST 2019</u>		<u>3 159 659,46</u>	<u>2 297 550,11</u>	<u>1 776 633,31</u>

Les masses budgétaires de la section d'investissement à hauteur de 1 776 633.31 € se répartissent sur le budget principal dans le service public de l'éducation, à l'aménagement urbain, à la réfection et la remise aux normes des bâtiments municipaux, à la voirie et à la modernisation des moyens qui garantissent un service public de qualité et à la mise en place d'un article autres travaux destinée à renforcer l'attractivité du territoire à long terme : renforcement de bâtiments publics et commerciaux, autres travaux bâtiment pour un montant de 177 439.34 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte le budget primitif du budget principal 2018**

7. Budget annexe Assainissement 2019 : examen et vote du budget primitif

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/Recettes de fonctionnement

N° cpte	Libellé des comptes	B.P. + D.M. 2018	Réalisé 2018	B.P. 2019
001	RESULTAT inv REPORTE	0,00	0,00	
70	PRODOTS GESTION COURANTE	45 000,00	53 402,59	55 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	45 000,00	53 402,59	55 000,00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS	136 819,92	6 701,00	37 607,00
74	Subventions d'exploitation	2 935,00	6 001,00	6 000,00
741	Primes d'épuration			11 607,00
748	virement de la section du BP	133 884,92		
7588	participation aux tvx de raccordement		700,00	20 000,00
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		181 819,92	60 103,59	92 607,00
76	PRODUITS FINANCIERS			0,00
042	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 023,00	17 023,00	13 223,00
7588	autres			
777	Quote part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	17 023,00	17 023,00	13 223,00
RECETTES REELLES		17 023,00	17 023,00	13 223,00
TOTAL RECETTES		198 842,92	77 126,59	105 830,00

2/ Dépenses de fonctionnement

N° cpte	Libellé des comptes	B.P. + D.M. 2018	Réalisé 2018	B.P. 2019
002	Report			
011	CHARGES GENERALES	21 197,26	12 119,70	14 444,08
6061	Fournitures non stockables	5 000,00	241,29	300,00
611	Contrat de prestation de service	100,00	0,00	100,00
613	Locations droits de passage et véhicule	2 123,93	788,10	1 000,00
61523	entretiens et réparations réseaux	13 000,00	11 090,31	13 044,08
623	Parutions journaux	973,33	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	25 558,22	25 558,22	25 000,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	25 558,22	25 558,22	25 000,00
6688	Frais de dossiers réalisation prêt	0,00		0,00
DEPENSES REELLES		46 755,48	37 677,92	39 444,08
023	VIREMENT INVESTISSEMENT	128 585,44	0,00	38 513,92
023	Virement à l'investissement	128 585,44	0,00	38 513,92
042	OPERAT. ORDRE TRANSFERT	23 502,00	23 502,00	27 872,00
6811-042	Dotations aux amortissements	23 502,00	23 502,00	27 872,00
DEPENSES D'ORDRE		152 087,44	23 502,00	66 385,92
TOTAL DEPENSES		198 842,92	61 179,92	105 830,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/Dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2018	CA 2018	bp 2019
001 Report	38 767,61 €	38767,61	66 038,02 €
16 Emprunts	20 820,76 €	20 820,76 €	21 455,00 €
21 Travaux		- €	- €
23 immobilisations en cours	82 000,00 €	22 387,58 €	440 000,00 €
SOUS TOTAL	102 820,76 €	43 208,34 €	
1391-040 Amortissements	17 023,00 €	17 023,00 €	13 223,00 €
13111 subv d'équipement agence eau			11 607,00 €
SOUS TOTAL 040 Op d'ordre	17 023,00 €	17 023,00 €	
1		- €	
TOTAL GENERAL	158 611,37 €	98 998,95 €	552 323,02 €

2/Recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2018	CA 2018	bp 2019
1068 Dotations fonds divers et réserves	6 523,93 €	6 523,93 €	15 946,67 €
16 Emprunts		- €	440 000,00 €
13 Subventions d'investissement		2 935,00 €	- €
10222 fctva			29 990,43 €
SOUS TOTAL	6 523,93 €	9 458,93 €	485 937,10 €
021 virement du section ass fonction	128 585,44 €	- €	38 513,92 €
28156-040 Dotations aux amortissements	23 502,00 €	23 502,00 €	27 872,00 €
SOUS TOTAL	152 087,44 €	23 502,00 €	66 385,92 €
TOTAL GENERAL	158 611,37 €	32 960,93 €	552 323,02 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Adopte le budget primitif du budget annexe assainissement 2019*

CITOYENNETE

8. Présentation du garde voirie Rapporteur Jean Claude DEGAUGUE

DOMAINE ET PATRIMOINE

9. Signature Bail Commercial pour l'ouverture d'un point Relai Mousquetaire avec la Société EURL BELHAOUARI Séverine. Rapporteur Jean-Pierre FRAY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local municipal situé 6 place des commerces va être en parti rénové pour permettre l'ouverture d'une superette, en lien avec Intermarché Creysse, avec alimentation générale et vente de tous produits pouvant être vendus dans les magasins de type hypermarché, dépôt de gaz et de pain, point chaud avec boissons sans alcool et drive.

Monsieur le Maire indique qu'à ce titre, un bail commercial sera conclu avec la société « EURL BELHAOUARI Séverine » représentée par Madame Séverine, Kadidja BELHAOUARI, née le 31 juillet 1975 à Dijon (21), domiciliée 25 route de Sainte Foy 24680 LAMONZIE-SAINT-MARTIN.

Le bail sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} mai 2019.

Le local donné à bail est situé 6 place des commerces à Lamonzie-Saint-Martin (24680), cadastré section D n°986, pour une surface locative de 150 m².

Le montant du loyer mensuel est fixé à 500 euros hors charges.

L'indice de référence pour la révision triennale du loyer sera l'indice des loyers commerciaux.

Un dépôt de garantie représentant un mois de loyer, soit 500 euros, sera demandé au futur preneur à son entrée dans le local.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura deux mois de gratuité, du 1^{er} mai au 30 juin 2019.

La première échéance du loyer interviendra donc le 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la société « EURL BELHAOUARI Séverine » représentée par Madame Séverine Kadidja BELHAOUARI, née le 31 juillet 1975 à Dijon (21), domiciliée 25 route de Sainte Foy à Lmaonzie-Saint-Martin.
--

DIT que les locaux données à bail sont situés 6 place des commerces à Lamonzie-Saint-Martin, cadastrés section D n°985 , d'une surface locative de 150 m ² .
--

FIXE le montant du loyer mensuel à 500 €, hors charges, révisable tous les trois ans.
--

DIT que l'indice de référence pour la révision sera l'indice des loyers commerciaux.

DIT qu'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer, soit 500 euros, sera demandé au futur preneur à son entrée dans le local.

DIT qu'il y aura deux mois de gratuité, du 1^{er} mai au 30 juin 2019 et que la première échéance du loyer interviendra le 1^{er} juillet 2019.

10. Signature d'un bail professionnel : Kinésithérapeute Rapporteur Jean-Pierre FRAY

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de Commerce,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local municipal situé 4 place des commerces va être en parti rénové pour permettre l'ouverture d'un cabinet de kinésithérapeute.

Monsieur le Maire indique qu'à ce titre, un bail professionnel sera conclu avec Madame Elodie TRAQUET, Kinésithérapeute, née le 25 janvier 1981 à Paris 4^{ème} arrondissement, domiciliée 36 route du Bourg d'Abren 24130 St Pierre d'Eyraud.

Le bail sera conclu pour une durée de six années entières et consécutives à compter du 1er juillet 2019.

Monsieur le Maire précise que Madame Elodie TRAQUET occupera le local à compter du 15 juin 2019 afin de s'installer avant le début des consultations le 1^{er} juillet 2019.

Le local donné à bail est situé 4 place des commerces à Lamonzie-Saint-Martin (24680), cadastré section D n°986, pour une surface locative de 80 m².

Le montant du loyer mensuel est fixé à 300 euros hors charges.

La révision du loyer interviendra chaque année à la date d'anniversaire du bail. L'indice de référence pour la révision sera l'indice des loyers des activités tertiaires.

La première échéance du loyer interviendra le 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial par Madame Elodie TRAQUET née le 25 janvier 1981 à Paris 4^{ème} arrondissement, domiciliée 36 route du Bourg d'Abren 24130 St Pierre d'Eyraud.

DIT que les locaux données à bail sont situés 4 place des commerces à Lamonzie-Saint-Martin, cadastrés section D n°986 , d'une surface locative de 80 m².

FIXE le montant du loyer mensuel à 300 €, hors charges, révisable tous les trois ans.

DIT que l'indice de référence pour la révision sera l'indice des loyers commerciaux.

DIT qu'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer, soit 300 euros, sera demandé au futur preneur à son entrée dans le local.

11. Signature d'un bail commercial local Coiff Toutou

Rapporteur Jean-Pierre FRAY

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de Commerce,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec l'accord de Madame Lyliane NOUARD, actuellement gérante du salon Coiff Toutou, un nouveau bail commercial sera établi pour le local situé 10 Place des Commerces 24680 Lamonzie-Saint-Martin.

Ce bail annule et remplace le bail commercial précédemment conclu le 1^{er} août 2004 et se terminant le 31 juillet 2013.

Le nouveau bail commercial sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2019.

Le local donné à bail est situé 10 place des commerces à Lamonzie-Saint-Martin (24680), cadastré section D n°986, pour une surface locative de 47 m².

Le montant du loyer mensuel sera fixé à 220 euros hors charges.

L'indice de référence pour la révision triennale sera l'indice des loyers commerciaux.

La première échéance du loyer interviendra le 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la société Coiff toutou » représentée par Madame Lyliane NOUARD
--

DIT que les locaux données à bail sont situés 10 place des commerces à Lamonzie-Saint-Martin, cadastrés section D n°986 , d'une surface locative de 47 m ² .
--

FIXE le montant du loyer mensuel à 220 €, hors charges, révisable tous les trois ans.
--

DIT que l'indice de référence pour la révision sera l'indice des loyers commerciaux.

DIT qu'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer, soit 220 euros, sera demandé au futur preneur à son entrée dans le local.

Fin de la séance 23 h 40